

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

SOCIÉTÉ : 3D FAMILY PUBLISHING

FORME JURIDIQUE : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

SIÈGE SOCIAL : 13 rue Max Ernst, 75020 Paris

SIRET : 821 892 023 00028

CODE NAF/APE : 5920Z

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS : 821 892 023 R.C.S Paris

CAPITAL SOCIAL : 1 000 €

ASSOCIEE UNIQUE : Valérie Malot née le 27/07/1964 à Bourges (France)

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE : 31 décembre 2025

En date du 30 juin 2026,

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

L'associé unique de la société, **Valérie Malot**,

demeurant 13 rue Max Ernst, 75020 Paris,

agissant en qualité d'associé unique de la société **3D FAMILY PUBLISHING**,

après avoir pris connaissance :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- de l'absence de rapport de gestion, la société répondant aux conditions de dispense prévues par l'article L.232-1 du Code de commerce,

a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION – APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes. L'Associée Unique prend acte qu'aucune dépense et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

DEUXIÈME DÉCISION – AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'associé unique constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 fait apparaître :

- Une perte de **3 807 euros**

En conséquence, l'associé unique décide d'affecter cette perte de la manière suivante :

- Affectation en totalité au report à nouveau

Le report à nouveau, qui s'élevait à **5 588 euros** avant affectation, est ainsi porté à **1 781 euros** après affectation.

TROISIÈME DÉCISION – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à **Valérie Malot**, en sa qualité de **Présidente et Associée Unique** de la société **3D FAMILY PUBLISHING** pour effectuer toutes formalités légales, y compris le dépôt des comptes annuels et toute déclaration de confidentialité, au nom et pour le compte de la société.

QUATRIÈME DÉCISION – CONFIDENTIALITÉ DES COMPTES

L'associé unique décide de demander la confidentialité des comptes annuels conformément aux dispositions des articles L.232-25 et suivants du Code de commerce.

Fait à Paris, le 30 juin 2026

L'associé unique

Valérie Malot

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'V' followed by a horizontal line and a final upward stroke.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	153		153	153		
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total de l'actif immobilisé (III)	153		153	153		
	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	2 547		2 547		2 547	
	Autres créances	2 173		2 173	140	2 033	NS
	Charges constatées d'avance						
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	10 410		10 410	8 988	1 422	15. 82
	Total de l'actif circulant (IV)	15 129		15 129	9 128	6 001	65. 75
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	15 282		15 282	9 280	6 001	64. 67

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	1 000	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	100	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	5 588	7 051	- 1 462	- 20. 74
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	- 3 807	- 1 462	- 2 345	- 160. 36
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	2 882	6 688	- 3 807	- 56. 92
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 640	840	10 800	NS
	Dettes fiscales et sociales	760	318	442	139. 11
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		1 434	- 1 434	- 100. 00
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	12 400	2 592	9 808	378. 41
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	15 282	9 280	6 001	64. 67

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

12 400

2 592